

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 1^{er} mai 2018 à 16 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents : M. François Racine, conseiller
M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller
M. Yves Legault, conseiller
M. Jean-Guy Bleau, conseiller
M. François Robillard, conseiller

Est absente : M^{me} Frédérique Lanthier, conseillère

Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus.

Sont aussi présents : M. Daniel Leduc, directeur général
M^e Kenny Duque, greffier

... Au début de la séance, la mairesse demande la lecture de l'avis de convocation pour prendre en considération les points suivants :

- 1. Émission d'obligations à la suite d'une demande de soumission publique – adjudication*
- 2. Directeur du Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire – Signature d'un contrat de travail*
- 3. Adjointe à la mairie, à la direction générale et au greffe – Embauche*
- 4. Achat de trois (3) serveurs informatiques et une (1) unité de stockage – Lancement d'appel offres*
- 5. Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec – Participation du directeur général*

SUR CE :

2018-05-124

ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSION PUBLIQUE - ADJUDICATION

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 661 et 626, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 8 mai 2018, au montant de 5 275 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de

Le 24 avril 2018

cet article;

1 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

202 000 \$	2,00000 %	2019
208 000 \$	2,30000 %	2020
214 000 \$	2,45000 %	2021
221 000 \$	2,60000 %	2022
4 430 000 \$	2,75000 %	2023

Prix : 98,55640 Coût réel : 3,06123 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

202 000 \$	2,00000 %	2019
208 000 \$	2,25000 %	2020
214 000 \$	2,50000 %	2021
221 000 \$	2,65000 %	2022
4 430 000 \$	2,75000 %	2023

Prix : 98,46300 Coût réel : 3,08573 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

202 000 \$	2,00000 %	2019
208 000 \$	2,25000 %	2020
214 000 \$	2,40000 %	2021
221 000 \$	2,60000 %	2022
4 430 000 \$	2,75000 %	2023

Prix : 98,38200 Coût réel : 3,10037 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault appuyé par le conseiller François Racine et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 275 000\$ de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent de détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministère des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés

Le 24 avril 2018

destiné aux entreprises »;

QUE la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-125

*CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE –
AUTORISATION DE SIGNATURE*

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Normand Brisebois le 15 novembre 2017, en vertu de la résolution numéro 2017-11-301, au poste de directeur du Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de monsieur Brisebois se termine le 13 mai 2018;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'offrir à monsieur Brisebois un contrat de travail à durée déterminée à compter du 14 mai 2018, et ce, jusqu'au 14 novembre 2019 à la satisfaction des parties signataires;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'offrir à monsieur Brisebois ce contrat aux mêmes conditions salariales de travail qui ont prévalu lors de son embauche initiale;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer le contrat de travail de monsieur Normand Brisebois à titre de directeur du Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire selon les modalités intervenues entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-126

*ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET AU GREFFE –
EMBAUCHE*

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac aux fins de combler un poste d'adjointe à la direction générale et au greffe;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la coordonnatrice aux ressources humaines en date du 27 avril 2018;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu*

De procéder à l'embauche de madame Josée Laliberté au poste d'adjointe à la direction générale et au greffe pour le Service de la direction générale, au statut d'employé régulier

Le 24 avril 2018

à temps complet, et ce, à compter du 7 mai 2018, le tout suivant les conditions énoncées à la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-127

ACHAT DE SERVEURS INFORMATIQUES ET D'UNE UNITÉ
DE STOCKAGE – LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT les besoins informatiques actuels et futurs de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer l'équipement informatique actuel de la Ville;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle de la Ville;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu

D'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information et géomatique à lancer un processus d'appel d'offres sur invitation pour dépôt de soumissions, et cela dans le cadre de l'acquisition d'un maximum de trois (3) serveurs informatiques et d'une (1) unité de stockage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-128

ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS
DU QUÉBEC – PARTICIPATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu

D'autoriser monsieur Daniel Leduc à assister aux assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec du 16 au 18 mai 2018 au Hilton Lac-Leamy à Gatineau.

De plus, que les dépenses encourues leur soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le 24 avril 2018

Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.

2018-05-129

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

De lever la séance à 16 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRESSE

GREFFIER

Le 24 avril 2018